

La gestion des aboiteaux du Kamouraska, 15 ans de défis

15^E COLLOQUE DE L'AGRCQ, ORFORD

13 AVRIL 2023

VALÉRIE LABRECQUE ET GUILLAUME LÉVESQUE-BÉRUBÉ

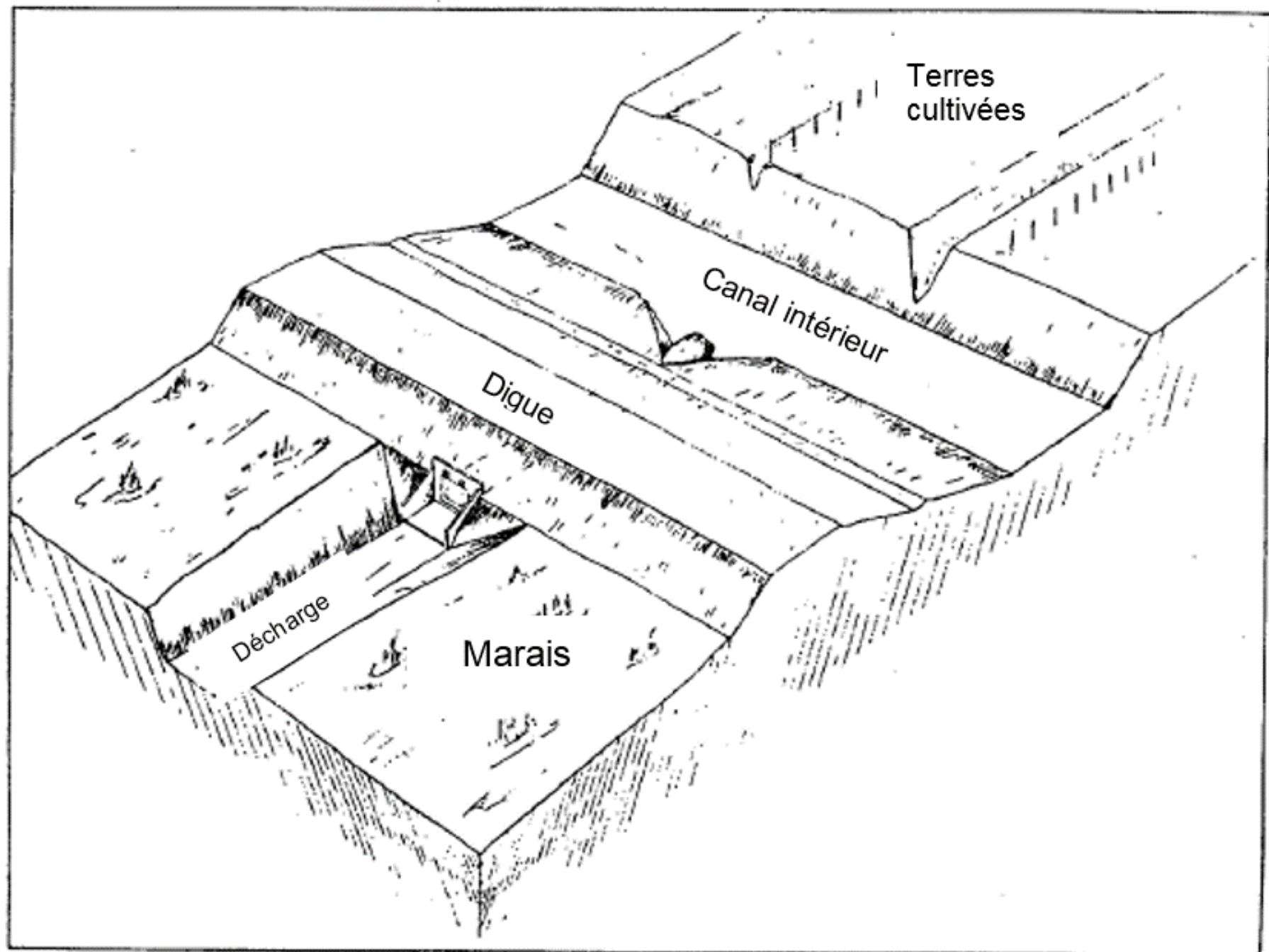


Plan de la présentation

1. Définition et historique
2. Compétence et défis administratifs
3. Travaux majeurs (réalisés et à venir)
4. Défis techniques et logistiques
5. Défis à long terme et changements climatiques



Laboratoire de dynamique
et de gestion intégrée des
zones côtières | UQAR









Îlots de la Ferme

Rte 102 E

Rang du Mississipi

Google Earth

454 m

Date des images satellite : 18/9/2022 47°36'14.87"N 69°47'59.48"O élév. 5 m altitude 1.98 km

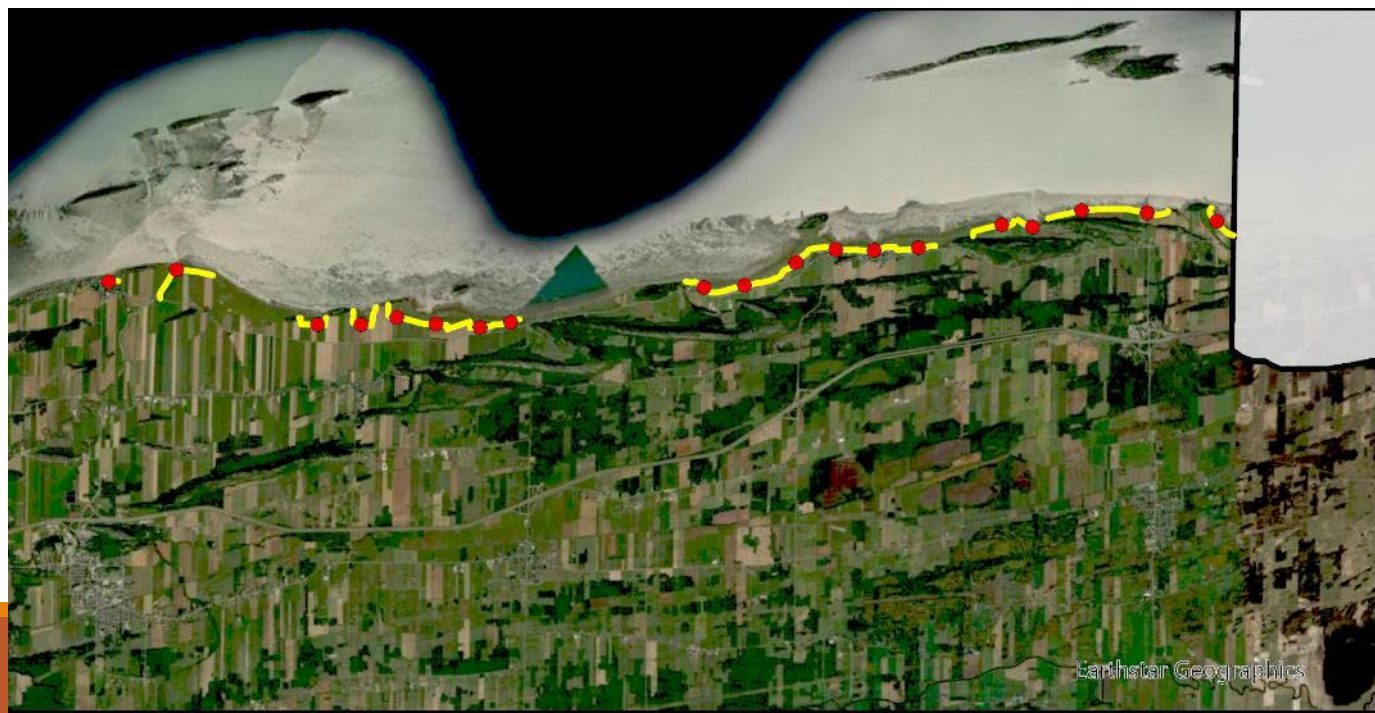
1985



Laboratoire de dynamique
et de gestion intégrée des
zones côtières | UQAR



2020/05/25



Historique

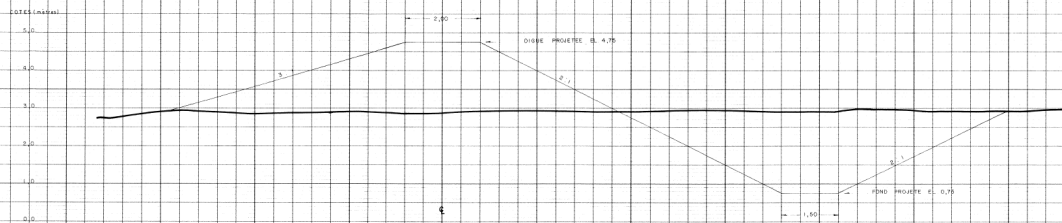
Récolte du foin de mer





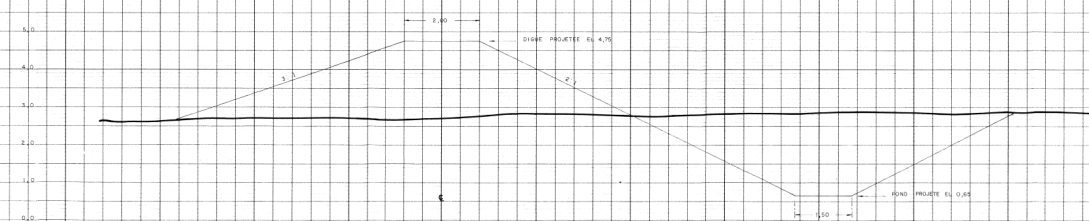
SECTION S - S'

ch. 86±00



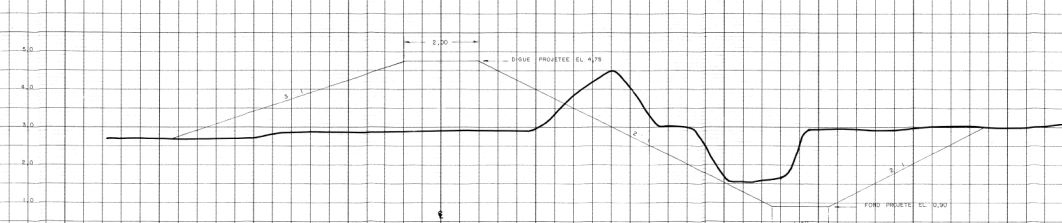
SECTION T - T'

ch. 85±00



SECTION U - U'

ch. 92±00



ÉCHELLES : HORIZONTALE 1/50
VERTICALE 1/50

		Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation	
SECTION P-P' & U-U' de la DIGUE			
SAINT-LOUIS, SAINT-GERMAIN			
MUNICIPALITÉS des PAR. ST-LOUIS - St-KAMOURASKA, St-GERMAIN			
COMTE KAMOURASKA			
DISTRICT ELECTORAL KAMOURASKA - TEMISCOUATA			
RÉVISÉ PAR PAGE 104	RÉVISÉ PAR PAGE 105	RÉVISÉ PAR PAGE 106	RÉVISÉ PAR PAGE 107
PLAN No 4310		FEUILLE 5 DE 12	
APPROUVÉ PAR S. MOUSK		LE 19-11-12	

Compétence

Ministère
de l'Agriculture,
des Pêcheries
et de l'Alimentation
Québec

Direction régionale Bas-Saint-Laurent

REGULE

Je vous indique d'abord que votre MRC est, en vertu de la Loi sur les compétences municipales, responsable et gestionnaire de cet ouvrage, y incluant bien sûr l'entretien du canal intérieur qui est considéré comme un cours d'eau. Ce faisant, la MRC doit, en vertu de l'article 105 de cette Loi, réaliser les travaux requis pour rétablir l'écoulement normal des eaux d'un cours d'eau lorsqu'elle est informée de la présence d'une obstruction qui menace la sécurité des personnes et des biens.

Le Ministère a agi, en 1983 et 1984, comme maître d'œuvre de la construction de cet aboiteau, sous la responsabilité de la municipalité de Saint-André. Nous n'assumons depuis aucune responsabilité liée à cet ouvrage et aucune anomalie en lien à sa construction n'a été formellement portée à votre attention durant les mois qui ont suivi les travaux et au cours des 25 dernières années.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes considérations les meilleures.

Le directeur régional

LUC VEZINA, agr., M.Sc.

LV/cr

c.c. Mme Claudine Lévesque, d.g., municipalité de Saint-André
M. Jocelyn Cantin, s.m.a., DGD-RDD-MAPAQ
M. Camille Morneau, DRBSL-MAPAQ

335, rue Mercier, Rimouski (Québec) G5L 5C8
Téléphone : 418 727-3615
Télécopieur : 418 727-3957
www.mapaq.gouv.qc.ca

OPI vs aboiteau agricole

Enjeu de sécurité civile



Pas d'enjeu de sécurité civile



Défis administratifs

La simplification annoncée existe vraiment!!!

Entretien exempté (art. 323 REAFIE)

Modifications, relocalisation assurément plus complexes

Localisation dans le littoral du fleuve

Attitude du MELCCFP envers les aboiteaux

Travaux majeurs des dernières années

Relocalisation de la digue à St-André-de-Kamouraska

Enrochement à Saint-Denis-De La Bouteillerie et Kamouraska

Relocalisation à St-André-de-Kamouraska

Digue de l'aboteau fortement érodée

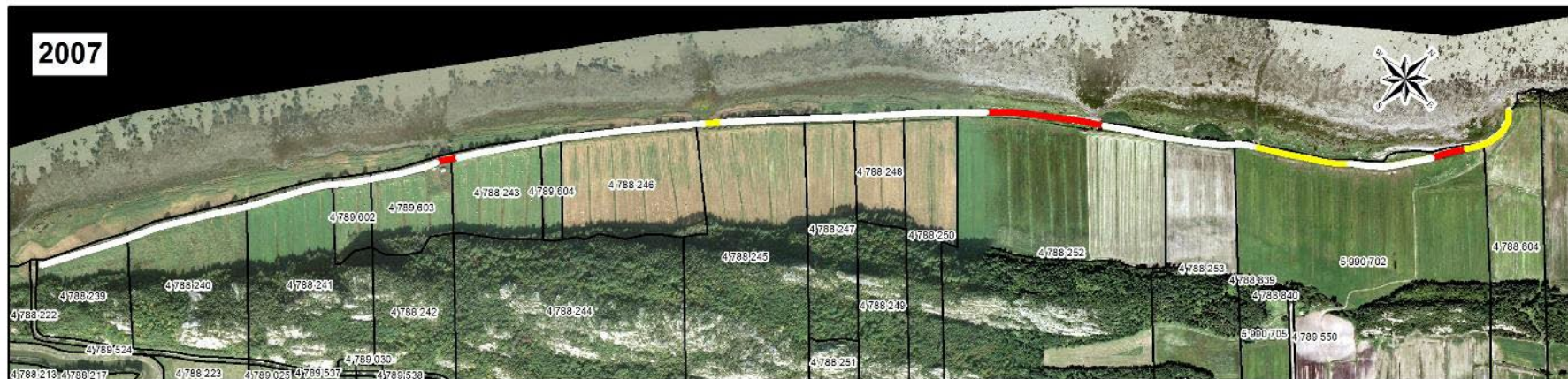


Digue de l'aboteau fortement érodée

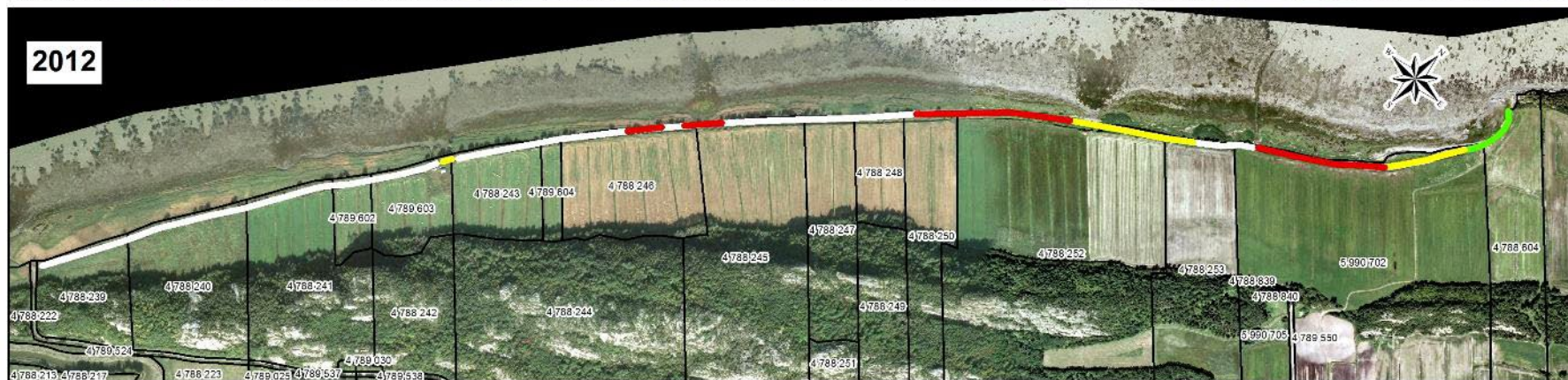


État de la digue - Aboiteau de Saint-André Est

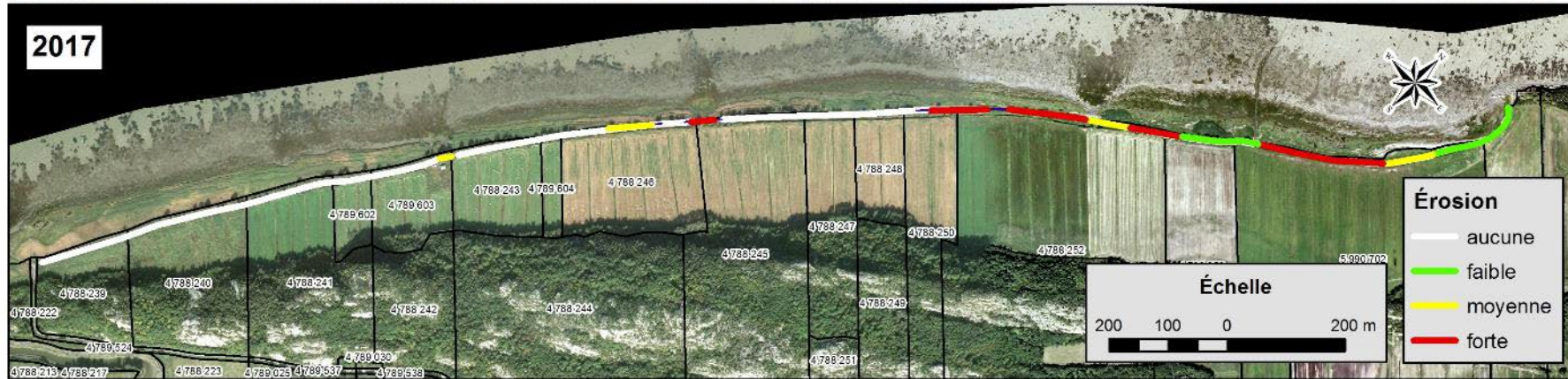
2007



2012



2017



Érosion

— aucune

— faible

— moyenne

— forte

Échelle

200 100 0 200 m

Trois scénarios proposés

1. Stabilisation par enrochement sur ± 2 km

2. Relocalisation de tout le secteur affecté plus ou moins sévèrement par l'érosion (1600 m et 4,3 hectares « sacrifiés »)

3. Relocalisation de la section la plus sévèrement affectée (1000 m et 2,4 ha « sacrifiés »)

Démarches pour obtenir les autorisations

CPTAQ: ouvrage agricole, donc pas d'autorisation requise

MELCCFP: Construction d'une infrastructure de protection contre les inondations en littoral:

- Processus de dérogation de la PPRLPI: les ouvrages de protection contre les inondations y étaient inclus
- La MRC devaient fournir toutes les études requises pour construire un tel ouvrage (hydraulique, géotechnique, sismique, etc.)
- Coûts démesurés par rapport aux travaux à entreprendre...

L'année 2018 a été consacrée à tenter de convaincre le MELCCFP sans succès

Démarches pour obtenir les autorisations... suite

2019:

Contact avec le comité ZIP du Sud-de-l'Estuaire (inquiétude relativement à l'envahissement par le phragmite de la zone entre les deux aboiteaux)

Proposition d'ajouter des aménagements fauniques et contrôle PEE

Financement du Fonds de restauration côtière (MPO) 400 000 \$

Atténuation des impacts du coincement côtier par la restauration d'un marais côtier endigué, Saint-André de Kamouraska

Démarches pour obtenir les autorisations... suite de la suite

Démarches avec le MELCCFP pour que les travaux soient autorisés comme aménagements fauniques (possible en vertu de la PPRLPI)

Succès!

Mais

Aménagement faunique $\neq$ ouvrage agricole

Donc: Autorisation CPTAQ requise pour débiter l'analyse du dossier

Démarches pour obtenir les autorisations... suite de la suite de la suite et fin

Années 2019 et 2020 consacrées à l'obtention de l'autorisation de la CPTAQ et du MELCCFP

Fin octobre 2020: obtention du certificat d'autorisation

Travaux novembre 2020 et printemps 2021



11/11/2020 12:09



12/11/2020 12:36



2021/05/14



2021/05/18

8/2021



Image © 2023 CNES / Airbus

Google Earth

203 m

1985

Date des images satellite : 18/8/2021 lat 47.717746° long -69.683815° élév. 11 m altitude 877 m

Enrochement de la digue de l'aboteau de la baie de Kamouraska

Divers scénarios présentés aux propriétaires

Choix: enrochement

Travaux réalisés entre 2013 et 2017 (4 phases)

1,4 km

270 000 \$

Autorisation du MELCCFP obtenue rapidement et sans problème





2014/01/23



2016/01/22



2019/09/17

Travaux majeurs à venir

Réfection des dispositifs #2 et #6 de l'aboireau StLouis – St-Denis

- Dispositif #2:
 - Saint-Denis-de-la-Bouteillerie
 - Dispositif de 3 portes à reconstruire

- Dispositif #6: Kamouraska
 - Kamouraska
 - Dispositif de 2 portes à reconstruire

Localisation

Localisation des dispositifs d'évacuation de l'aboteau St-Louis - St-Denis



Dispositif 2 - État actuel



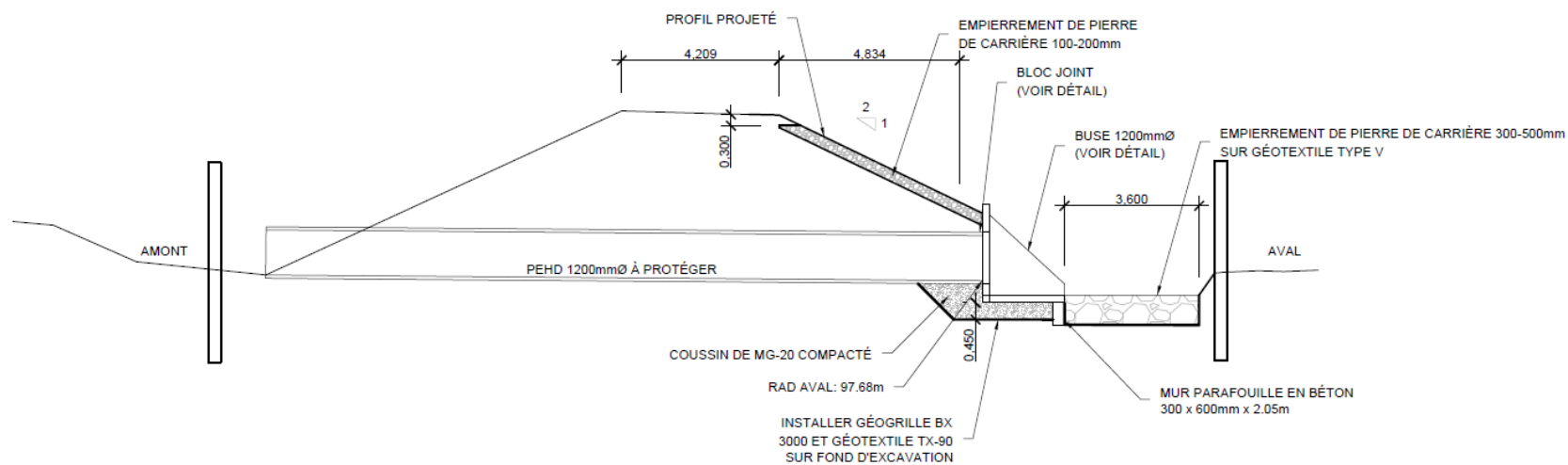
Dispositif 6 état actuel



Travaux planifiés



Travaux planifiés



COUPE TRANSVERSALE

ÉCHELLE 1:250

Défis techniques et logistiques

- **Les accès:**

- Obtenir les ententes avec les différents propriétaires et tenir compte de leur culture, l'emplacement de leurs drains, etc.
- Construction de rampes d'accès (ponceau) car différence d'élévation importante entre champs, lit du canal intérieur et haut de la digue.
- Transport des différents matériaux en hiver afin de ne pas endommager les champs. (pièces lourdes...)

- **Travailler contre marée:**

- Implique la construction temporaire d'un bon batardeau.
- Planification des travaux en fonction des marées.

Défis à long terme

Les aboiteaux du Kamouraska subissent les impacts directs des conditions climatiques changeantes. Nous le constatons par l'érosion marquée sur différents secteurs de digue ainsi que par différents indicateurs annoncés, tel que le rehaussement du niveau marin.

Ces éléments nous portent à entamer une réflexion régionale concernant l'avenir de nos aboiteaux. Les décisions seront prises en concertation avec tous les acteurs concernés.

Plusieurs sections sont bien protégées et résisteront encore longtemps

Certaines sections qui protègent des terres plus fertiles devront fort probablement être relocalisées, comme à St-André.

D'autres devront possiblement être abandonnées...



Évolution de la côte

cote_1961
cote_2020

80 m



35 m



0 100 200 300 400 500 m

